**ANNEXE VI-2**

**BTS gestion de la PME - Session 2021**

**SOUS-ÉPREUVE E51 : Participer à la gestion des risques de la PME**

**Principes de composition du dossier à remettre par le candidat**

Les documents remis par le candidat ou la candidate comprennent deux parties : une partie identification et une partie dossier de l’épreuve.

* + - 1. **Partie identification (page de présentation)**
* Une partie identification de la candidate ou du candidat (nom, prénom, numéro de matricule, forme d’évaluation (CCF ou ponctuel) ;
* Une partie identifiant l’établissement de formation ;
* L’intitulé du projet validé par le(s) formateur(s) ;
* La référence aux activités du bloc de compétences 2 « Participer à la gestion des risques de la PME » mobilisées ;
* La période et le lieu de réalisation.
	+ - 1. **Dossier de l’épreuve**
* Les attestations de stage ou les certificats de travail.
* La présentation du contexte, de l’activité et une analyse managériale de la PME. Cette présentation doit se composer *a minima* d’une :
* analyse des éléments du contexte de la PME : activité et impact sur les risques ou la démarche qualité, effectif, fiche d’identité, chiffre d’affaires et marché, type de clientèle, politique de communication, certification- label, environnement numérique ;
* analyse managériale : mode de production, structure, mode de coordination, style de management, forces et faiblesses de l’entreprise, analyse de la concurrence, ressources et compétences, avantage concurrentiel, facteur clé de succès, stratégies.
* Une évaluation globale :
* de l’ensemble des risques dans la PME ainsi que les moyens déployés par celle-ci pour les gérer ;
* de la démarche qualité mise en œuvre au sein de la PME ;
* Une explicitation de la conduite de projet mise en œuvre par le candidat ou la candidate pour améliorer la gestion d’un risque qu’il ou elle a repéré au sein de la PME, ou pour développer la démarche qualité. Cette conduite de projet doit intégrer une veille associée au thème choisi.

*La présentation du contexte, l’évaluation globale et l’explicitation se limitent à 12 pages maximum.*

Le dossier comprend également en annexe (en sus des 12 pages), les productions réalisées par le candidat ou la candidate pour conduire ces travaux de « gestion des risques de la PME » ou de « démarche qualité »**.**